Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mise en consultation de la révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques

Le Conseil d'Etat a autorisé l'envoi en consultation de l'avant-projet de révision partielle de la loi sur les droits politiques portant principalement sur le système électoral communal, la question de la validité des initiatives populaires et le vote électronique des Suisses de l'étranger.

Le texte de l'avant-projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques sera envoyé en consultation ces prochains jours. La consultation se déroulera jusqu'au 17 septembre 2010. L'avant-projet porte principalement sur trois questions:

* Système électoral communal : constatant que dans les communes à conseil général, la participation aux élections communales s'effondre entre le premier tour - qui bénéficie du vote par correspondance, et le(s) suivant(s) - le Conseil d'Etat propose de renoncer au système des quatre scrutins sur une seule journée. Dans la même logique, il prévoit d'autoriser dorénavant les élections tacites à la municipalité aussi dans les communes à conseil général, et de supprimer la possibilité de voter pour des non-candidats. Ces modifications, si elles sont acceptées, ne s'appliqueront pas encore aux élections communales générales du printemps 2011.

* Validité des initiatives populaires: le Conseil d'Etat propose de transférer la compétence du contrôle du Grand Conseil au Conseil d'Etat. Concernant le moment du contrôle, il soumet deux variantes: l'introduction d'un contrôle préalable qui pose de délicates questions constitutionnelles, et le maintien du contrôle a posteriori, mais en supprimant l'actuelle analyse préalable de validité.

* Vote électronique: le Conseil d'Etat propose d'introduire le vote électronique pour les 13'324 Vaudoises et Vaudois vivant à l'étranger et inscrits au rôle des électeurs, qui ont souvent de grandes difficultés à exercer leur droit de vote en raison des lenteurs postales. Le vote électronique pour l'ensemble de la population du canton n'est en revanche pas à l'ordre du jour.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juillet 2010

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles, 021 316 40 80

EMPL_avant-projet_loi sur l'exercice des droits politiques
Lettre aux organismes et instances consultées